

à m. l'inst.
hommage
à l'auteur
J. Loth

REVUE CELTIQUE

FONDÉE
PAR
H. GAIDOZ
1870-1885

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE

Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France

AVEC LE CONCOURS DE

E. ERNAULT
Professeur à l'Université
de Poitiers

J. LOTH
Doyen de la Faculté des
Lettres de Rennes

G. DOTTIN
Professeur à l'Université
de Rennes

ET DE PLUSIEURS SAVANTS DES ILES BRITANNIQUES ET DU CONTINENT

Secrétaire de la rédaction : J. VENDRYÈS, chargé du cours de grammaire comparée
à la Sorbonne.

J. LOTH

LES LANGUES ROMANE ET BRETONNE
EN ARMORIQUE

PARIS
LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS (6^e)

1909

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée de son montant en un chèque
ou mandat de poste au nom de M. Honoré Champion.

Tous droits réservés.

LA BRETAGNE ET LES PAYS CELTIQUES

I. CH. LE GOFFIC. **L'Ame bretonne**, première série. In-12..... 3 fr. 50

Dans cette nouvelle édition, complètement refondue et enrichie d'un nouveau tome inédit, c'est tout le passé de la vieille péninsule armoricaine, mœurs, traditions, croyances, littérature, etc., qui nous est présenté en une synthèse puissante. L'art breton, si original, y a sa place près de l'art dramatique, d'un archaïsme si savoureux. Le prêtre, le barde, le soldat sont étudiés dans des monographies spéciales. De fins et délicats portraits (Ernest Renan, Henriette Renan, Jules Simon, H. de La Villemarqué, F.-M. Luzel, N. Quellien, Émile Souvestre, l'amiral Reveillère, Jean-Louis Hamon, Gustave Geoffroy, Yann Nibor, Jaffrennou-Taldir, etc.) achèvent de nous renseigner sur les caractères essentiels de l'*Ame bretonne*.

Le livre de Charles Le Goffic, qui vient de se voir décerner par l'Académie française (1908) l'une de ses plus hautes récompenses, le prix Née, réservé à « l'auteur de l'œuvre la plus originale comme forme et comme pensée », ce livre ne fait pas seulement aimer la Bretagne : il l'explique.

- II. CH. LE BRAZ. **Vieilles histoires du pays breton**. In-12 3 fr. 50
III. L. TIERCELIN. **Bretons de lettres**. In-12 3 fr. 50
IV. G. DOTTIN. **Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique**. In-12. 5 fr.
V. CH. LE GOFFIC. **L'Ame bretonne**, deuxième série. In-12..... 3 fr. 50
VI. A. LE BRAZ. **Au pays d'exil de Chateaubriand**..... 3 fr. 50

JOSEPH DUNN

LA VIE DE SAINT PATRICE

MYSTÈRE BRETON EN 3 ACTES

AVEC TEXTE ET TRADUCTION

in-8° de xxxii-265 pages..... 6 fr.

Texte important publié pour la première fois.

FERDINAND LOT, directeur adjoint à l'École pratique des Hautes-Études.

MÉLANGES D'HISTOIRE BRETONNE

(VI^e-XI^e SIÈCLE)

1908. Fort. vol. in-8, 178 pages..... 15 fr.

- I. Les *Gesta sanctorum Rotonensium*, date de leur composition ; l'auteur. — II. Festien « archevêque » de Dol. — III. Nominoé, Erispoé et l'empereur Lothaire. — IV. Nominoé et le monastère de Saint-Florent-le-Viel. — V. Le schisme breton du ix^e siècle. — Étude sur les sources narratives : *Chronique de Nantes*, *Gesta Sanctorum Rotonensium*, *Indiculus de episcoporum Brittonum depositione*. — VI. Les diverses rédactions de la vie de saint Malo. — VII. La vie de saint Gildas. — Textes. I. La plus ancienne vie de saint Malo. — II. La vita Machutis par Bili. — III. Gildae vita et translatio.

LOUIS CHATELAIN, élève diplômé de l'École pratique des Hautes-Études
membre de l'École française de Rome.

LES MONUMENTS ROMAINS D'ORANGE

Fort vol. in-8, accompagné de nombreuses figures dans le texte
et de phototypies hors texte..... 42 fr.

LES LANGUES ROMANE ET BRETONNE

EN ARMORIQUE

Depuis que les études celtiques sont entrées dans une voie scientifique, les écrivains compétents sont tombés d'accord que le breton était une langue insulaire importée de toutes pièces en Armorique et que la langue parlée dans la péninsule, à l'époque de l'émigration, était une langue romane. On peut, en effet, affirmer que non seulement l'organisme entier du breton est le même que celui du cornique et du gallois, mais même qu'en dehors des emprunts romans continentaux et français, le vocabulaire est complètement brittonique. Les noms ethniques, l'hagiographie, les traditions entièrement insulaires ne font que confirmer le témoignage déjà suffisant de la linguistique. Enfin, j'ai achevé la démonstration dans mes *Mots latins* en montrant que les noms de *fundi* gallo-romains si nombreux en Armorique (on en compte plusieurs centaines) étaient indiscutablement en *évolution romane* au moment où ils ont été adoptés par les Bretons. Et ce fait peut se prouver sur toute l'étendue du territoire occupé. Le nom breton d'Ouessant en est une preuve. *Uxisama* n'est pas devenu *Ochav* mais *Oesav* (IX^e s. *Ossam*), ce qui atteste l'évolution par *Ox-* : *Oessav* est régulièrement devenu *Össav* (cf. *eus*, *est*, gall. *oes. reustl* = gr. *rhwystr*). Les habitants d'Ouessant s'appellent *Össāis* (pour *Össāvis*). Les noms de *fundi* en *-ac* dans le Finistère ne sont pas bien nombreux pour des raisons que j'ai exposées ailleurs. On peut cependant citer les noms de paroisses : *Yuliac*, ancien nom de Tréméven, près Quimperlé, *Brithiac*, *Briec* pour *Briac*, *Scrignac*, *Irvillac*, *Mellac*. Il y a

aussi des noms de villages : en Landunvez, *Poul Callac* ; en Plabennec, *Callac* ; en Audierne, *Parc Cadillac* ; en Landeleau, *Lanzignac* ; en Trémaouézan, *mes Tignac*. Il y a des emprunts importants faits sur place, qui ne se retrouvent pas en Galles et en Cornwall. Le mot *villare* a donné le nom de paroisse *Guiler* dans le Finistère, *Guilliers* dans le Morbihan français. De plus, il y a, dans un très grand nombre de communes, notamment du Finistère, des *guiler*¹ avec le sens de sortie du bourg, place publique ; à l'île de Batz, le *guiler* (le mot est régulièrement féminin) est un terrain vague servant de place. Il y a une paroisse de *Beuzit* dans le Finistère : *Beuzit* vieux-bret. *busit* = *Busitum*. Les *Faouet* = *Fagētum* sont nombreux. Il y a des paroisses de *Peumerit* qui remontent à *Pomaritum*, avec une seule *m*, car *Pommerit* dans le Trégorrois, se prononce *Pävrît*. Il y a près Saint-Brieuc un bourg d'*Étables* représentant *stabulum* : on dit en breton *Staal*, etc.

L'étude des noms de lieux prouve aussi ce qui, à priori, était vraisemblable, que si l'émigration et la prise de possession d'une partie considérable de l'Armorique a été rapide, le roman, en pleine zone actuellement bretonnante, a dû résister assez longtemps. On peut affirmer hardiment d'après l'étude des noms de lieux gallo-romains que les Bretons, à la fin du vi^e siècle, occupaient à peu près comme surface la zone où nous les trouvons établis à la fin du ix^e, mais, ce que n'ont pas vu ceux qui se sont occupés de la question, c'est que dans l'intérieur de cette zone bretonnante, il y avait des îlots romans et que le roman a dû survivre assez longtemps encore après ; même en zone bretonnante actuelle, on en trouve des preuves évidentes. Qu'il me suffise de citer *Saillé* près Guérande, où on parlait breton, il y a encore peu de temps et qui vient de *Saliacum* ; *Séné* près Vannes : les habitants s'appellent eux-mêmes *Senegöw*, si bien qu'en français on dit des *Sénagos* : le nom des habitants est tiré de *Senacum*, mais *Séné* prouve la persistance du roman au moins jusqu'au vii^e siècle.

Il en est de même probablement de Redené (Morbihan) : cf. Radenac dans le même département. Le nom de *Brivet* dans

la Loire-Inférieure, en zone, il y a peu de temps encore, bretonnante, suppose une évolution romane assez prolongée, puisque le nom de l'époque gallo-romaine est *Brivates*. Au contraire le *Condat* nom d'un ruisseau non loin de Vannes, probablement au confluent du Liziec avec une autre rivière, (car on appelle indifféremment le même ruisseau *Liziec* et *Condat*), a été surpris plus tôt¹.

Cette question se lie à une autre : jusqu'à quel point la zone où le breton a été parlé au moment de sa plus grande extension, c'est-à-dire la fin du ix^e siècle, a-t-elle été bretonnisée ?

Tout d'abord, jusqu'où, au moment de sa plus grande poussée, le breton s'est-il étendu ?

Le cartulaire de Redon nous renseigne en partie, sur une zone étendue du territoire breton, au moment même où le mouvement d'expansion bretonne montre le plus de vigueur, c'est-à-dire spécialement la seconde moitié du ix^e siècle. Il ne me paraît pas douteux que si des événements historiques bien connus n'étaient venus l'entraver, les Bretons n'eussent réussi à s'assimiler même les régions romanes du Nantais et du Rennais. Ils avaient déjà entamé la rive gauche de la Loire avant l'époque où Erispoe, pour des raisons stratégiques et politiques faciles à donner, enleva aux Francs et à l'évêché de Poitiers le pays de Retz : Paimbeuf (Penbo) et Pornic sont de fondation bretonne. Quoi qu'il en soit, on peut, à l'aide de l'étude des noms de lieux actuels, jointe à celle des chartes les plus anciennes, déterminer assez exactement l'extrême limite de la langue bretonne à cette époque. M. de Courson fait passer cette limite au ix^e siècle, en partant des bords de la Loire à gauche de Donges et en allant rejoindre la Vilaine un peu plus loin que Bourg-des-Comptes, par Brambu, Cambon, Quehillac, Quilly, Pierric, Fougeray. En quittant la Vilaine, la ligne passait par Mordelles, Langan, Langouet, Lanrigan, Cuguen et aboutissait à l'embouchure du Couesnon. M. de Courson s'est appuyé sur les chartes, mais ne les a pas toujours bien interprétées. J'ai fait remarquer que sa *Treffliche Karte* (Zimmer) = *admirabl map* (Phillimore) était bâtie sur des fonde-

1. On trouve *Guilar* et *Guiler* : *guilar* = *villare* et *guiler* = *villarium*. ?

1. J. Loth, *Revue Celtique*, XXII, p. 104-105.

ments quelque peu branlants et qu'elle renfermait des erreurs, et surtout une énorme lacune ; elle ne mentionne dans l'intérieur de cette vaste zone aucun îlot roman. En étudiant les noms de lieux et le cadastre des différentes communes, je crois pouvoir dès maintenant rectifier cette ligne de démarcation : la ligne part de la Loire à l'est de Donges en l'englobant, laisse à droite Savenay, Nozay en englobant Blain, le Gavre, traverse Marsac, Luzanger en passant entre Conquereuil et Jans, laisse un peu à droite Bains, Poligné, Pléchâtel, Bourg-des-Comptes, Laillé, Pontréan, Bruz, Moigné, le Rheu, l'Hermitage, Parthenay, Gevezé, Vignoc ; traverse Langouet, Saint-Gondran, Saint-Symphorien, Guipel, Bazouge-sous-Hédé, Marcillé-Raoul, Noyal-sous-Bazouges (en les laissant à droite), Cuguen ; laisse un peu à droite Trans, Plaine-Fougères, Sains et va aboutir à la mer, à l'est de Roz-sur-Couesnon.

L'étude des chartes et des cadastres des différentes communes a été mon critérium. J'ai trouvé dans toutes les communes englobées par cette ligne, ou des noms de *fundi* en *-ac*, ou des noms de village nettement bretons et d'origine sûrement ancienne. Il ne faudrait pas croire toutefois qu'il n'y ait pas eu des Bretons bien au delà de cette ligne. Après les conquêtes de Nomenoé et Erispoé, les Bretons s'établissent dans les zones françaises du Nantais et du Rennais, surtout sur les frontières où ils fondent de puissantes seigneuries et où ils nous apparaissent entourés de gens de leur langue : c'est ce que M. de la Borderie a parfaitement mis en lumière dans sa *Géographie féodale de la Bretagne*. Dans la Loire-Inférieure : à Teillé, il y a un *Roscouet* ; à Sion, *Queneux* (au xvii^e *Queneuc*) ; à Saint-Viaud, un village de *Muzillac* ; à Issé, *Coetreux*, à Saint-Père-en-Retz, *Coeturgant* ; à Coueron, *Le Quilly* ; à Nozay, *Treffieux* ; à Rougé, *Languedun*, *Le Cadieu* ; à la Chapelle-sur-Erdre, *Limeur* (Lis meur). A Juigné, sur les limites de l'Anjou, dans une charte de 1062-1070 (Cart. de Redon 234), la plupart des signataires sont Bretons ; à Sainte-Marie-de-Machecoul, en 1055 (*ibid.* 264), il en est de même. A Sainte-Opportune en Retz¹, en 1045, il y a un pro-

1. De Broussillon, *Cartul. de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, II, p. 389, 391.

priétaire du nom de Simon fils de *Cauallen* qui abandonne ses droits à Saint-Aubin d'Angers ; parmi les témoins sont *Glevehen*, *Jonargon* (*Jarnegon*) ; dans un autre acte de la même époque, au même lieu situé sur la rive droite de la Loire, *Gradelon*, un prêtre, cède la dîme *quam ipse donaverat pro filio suo Jarnegonio monachando* : un témoin s'appelle Alan fils d'Arscoid. Il faut bien se garder d'en conclure qu'à Juigné, et à Sainte-Marie-de-Machecoul, la langue bretonne fût parlée couramment ; les noms de lieux sont entièrement français, et nous constatons chez les gens à nom breton, et probablement d'origine bretonne, un commencement de francisation ; c'est ainsi qu'à Juigné, *Kenmarhoc* est surnommé *Pupart*. Si deux fils de la dame *Guenno* s'appellent *Brient* et *Hervé*, un troisième est appelé (à l'ablatif) *Bove*. Au ix^e siècle surtout, il en est un peu des noms bretons dans le cart. de Redon, comme des noms germaniques : ils ne prouvent pas d'une façon décisive la nationalité. Pour les noms germaniques on peut même aller plus loin : quoiqu'il y ait eu sous l'empire romain, des *Leti Franci* dans le Rennais, les porteurs de noms germaniques sont des Gallos-Romains. Les noms de lieux sont, en effet, gallo-romains en zone de langue française. En zone bretonnante, les noms de lieux sont, en général, bretons ou, s'ils sont d'origine gallo-romaine, portent l'estampille bretonne.

Je pourrais donner ici les preuves justificatives de ma ligne de démarcation, mais je n'ai pour but que de donner un aperçu des résultats de mon travail, qui n'est pas terminé dans toutes ses parties. J'ai fait un dépouillement à peu près complet du cadastre de toutes les communes sur lesquelles, en dehors de la zone bretonnante actuelle, la discussion peut porter ; j'y ai joint l'étude des cartulaires et chartes qui peuvent fournir des matériaux, mais je n'ai pu encore tout compiler. Ces documents, commune par commune, constituent déjà un répertoire important qui s'enfle de plus en plus et aboutira peut-être à un ou deux volumes. Le lecteur y trouvera les preuves de ce que j'avance.

La seconde question : jusqu'à quel point la zone occupée par les Bretons de langue a-t-elle été bretonnisée, se lie à une autre souvent agitée mais à laquelle on n'a répondu que

par des hypothèses en l'air : pourquoi la langue bretonne a-t-elle reculé aussi brusquement du x^e aux xi^e-xii^e siècle ? Il faut évidemment repousser la solution proposée par M. de la Borderie et d'autres : ce recul serait dû à la conquête scandinave du x^e siècle. Pendant une trentaine d'années, les Scandinaves furent, en effet, maîtres de la péninsule. L'an dernier on a découvert sur la côte de l'île de Groix, un tumulus de chef incinéré dans sa barque de guerre, avec des armes en quantité et 21 boucliers dont l'*umbo* reste. MM. Montélius, Stjerna et Sophus Müller mettent ce tumulus, d'après les objets, à la fin du ix^e ou au commencement du x^e. L'île de Locoal, en 1037, était la propriété d'un Scandinave portant un nom breton, Gurki (*Cart. de Redon*, p. 326). Une partie importante de la population émigra en Angleterre et en France. Tous ne revinrent pas évidemment. Ce fut surtout l'élément guerrier et possédant qui fut amoindri : les *pauperes Britanni*, comme dit la *Chronique de Nantes*¹ restèrent sous la domination étrangère. Les ravages avaient déjà commencé au milieu du ix^e siècle, mais les établissements n'avaient pas été durables, et les envahisseurs subirent à plusieurs reprises de sanglantes défaites. Il ne faut pas oublier non plus qu'à cette époque Bretons et Scandinaves étaient parfois unis pour ravager les territoires français.

J'ai déjà fait remarquer dans mon *Émigration bretonne*, p. 193, qu'il était invraisemblable que même la partie de la population qui avait émigré et qui était revenue eût oublié sa langue nationale et rapporté le français, en un espace de temps aussi court. Il faut ajouter que les chefs émigrèrent plutôt en Angleterre. Enfin, comme le dit la *Chronique de Nantes*,

1. On a beaucoup exagéré la portée d'un passage de la *Chronique de Nantes* (éd. Merlet, p. 101, ch. XXXIV) d'après lequel, Alain-Barbe-Torte aurait obtenu de Louis d'Outremer que le serf ou colibert qui viendrait s'établir en Bretagne, y demeurerait libre et ne serait pas réclaté par le roi. La raison donnée par la *Chronique*, c'est qu'Alain voulait peupler (populare) son pays par crainte d'un retour des invasions scandinaves. Ce fait n'est confirmé nulle part. Ce qui paraît certain, c'est que les serfs auraient été affranchis à cette époque. Rien n'est plus significatif et ne confirme plus clairement ce que je viens de dire : c'est que c'est surtout la population de langue bretonne, qui allait éprouver le besoin de combler les vides qui s'y étaient produits.

les *pauperes* eux étaient restés, et si leur langue s'était modifiée, c'est qu'ils auraient appris un peu de scandinave. Ce sont les côtes du Morbihan et de la Loire-Inférieure qui ont été le plus fortement occupées ; or le breton y persiste encore et a persisté dans toute la péninsule guérandaise jusqu'à une époque toute récente ; et justement, dans la zone nord, c'est à l'intérieur des terres, dans la partie la plus à l'abri des ravages, que le breton a le plus vite reculé. Dans la zone du littoral de la Manche, le recul du breton au delà de Saint-Brieuc, a été également assez rapide. J'en ai conclu que, dans la zone qui, du x^e au xii^e-xiii^e siècle avait perdu le breton, le roman n'avait pas dû cesser d'être parlé. L'élément breton, par la domination et les ravages des Scandinaves, y a été affaibli au profit de l'élément roman. Une autre cause d'affaiblissement plus importante peut-être, c'est la conquête du pays français de Rennes et de Nantes. Les chefs bretons s'y établirent avec de nombreux clients, et ne tardèrent pas, par des alliances et dans le pays et en France, à se franciser, et à adopter la langue et les mœurs des populations parmi lesquelles ils vivaient. A ce propos, je ne puis laisser passer une énormité dont la responsabilité revient à Zimmer, mais que j'ai retrouvée aussi reproduite par J. Rhys¹ : c'est que les Bretons auraient été francisés par les Normands. Cela prouve une connaissance par trop incomplète de l'histoire de Bretagne. Je laisse de côté les questions oiseuses de la suzeraineté de la Bretagne cédée à Rollon par Charles le Simple. Cette suzeraineté n'a aucune importance et n'a été effective qu'à la suite de la conquête de l'Angleterre avec l'aide des Bretons, de mariages qui ont amené des Normands de Neustrie au duché, et de la prépondérance des rois d'Angleterre, notamment sous Henri II. Les zones les plus exposées à l'influence des Normands de langue française étaient romanes et françaises bien avant l'établissement de Rollon.

Un simple coup d'œil jeté sur la carte de la zone bretonnante du ix^e siècle, nous montre dans l'intérieur de cette zone des paroisses dont le nom a subi l'évolution romane et française, quoique la langue bretonne y fût (en partie) parlée :

1. *The Arthurian legend*, p. 375, 376.

dans l'Ille-et-Vilaine : Cherrueys, Vildé, le Vivier, la Gouesnière, la Fresnaie, Tressé, Le Tronchet, Bonnemain, Lournais, Bazouges-sous-Hédé, Dingé, Bécherel, Hédé, Montauban, Crouais, Bédée, Breteil, Romillé, Cintré, Mordelles, Bréal, Chavanne, Lassy, Maure, Lieuron, les Brulais, Fougeray, Bains, Brain; dans la Loire-Inférieure : Conquereuil, Blain, Plessé, Nozai, Bouvron, Fay, Besné, Montoir, Saillé, Donges; dans le Morbihan : Les Fougerets, Malestroit, Cournon, la Gacilly, Rochefort, Mauron, Lanouée, Josselin (xii^e s.) etc.; dans les Côtes-du-Nord : Matignon, Corseult, Bourseul, Guitté, Caulnes (C- est dû à l'influence bretonne), Collinée, La Bouillie, Broons, La Ferrière, La Chèze, Gausson, Moncontour, La Malhoure, Quessoy, Le Fœil, L'Hermitage, La Motte. Dans le Finistère, La Feuillée paraît devoir se ranger parmi les noms en évolution. La forme la plus ancienne est *an Folléd* (xii-xiii^e s. : *Chrest.*, 204), mais on prononce aujourd'hui *ar Fouyes*, ce qui peut faire supposer que le *d* final de *Folléd* est une spirante sourde. Cependant il y a aussi dans cette zone des exemples de *d* final conservé : *danves* (*Chrest.* 372). *Folléd* = *Folied* est d'origine romane, et remonte à *Folied* = *foliada*¹ : ce serait un mot en évolution française des plus intéressants. Il y a dans le Finistère des noms de lieux français, mais ou bien ils sont assez récents, ou ce sont des traductions (Port-Launay), ou de mauvaises transcriptions. On remarquera que dans la partie bretonnante actuelle du Morbihan et des Côtes-du-Nord, peut-être en faisant les mêmes réserves, à part Séné et Redené, il n'y a aucun nom de paroisse en évolution française. Auray est une francisation : en breton, on ne connaît qu'*Alré*.

Cette proportion si considérable de noms de lieux importants témoignant clairement d'une origine romane et de l'évolution française dans la zone anciennement bretonnante et aujourd'hui française, tandis qu'il n'y en a pour ainsi dire pas dans la zone actuellement bretonnante, est déjà une preuve suffisante de la présence d'une population de langue romane puis française au milieu de la population de langue bretonne.

1. Cf. *foillez*, feuillée, feuilles : Ernault, *Gloss. moy-breton*.

Assurément un certain nombre peuvent ne pas être d'une haute antiquité, mais comme ce sont des noms de paroisse, même en l'absence de documents précis, on peut être sûr qu'ils sont en général anciens. Il y en a dont la forme suffit, comme Romillé, Guitté, Breteil, Bréal, etc.

Dans la zone mixte, non seulement les noms de paroisse à évolution française sont assez nombreux, mais on relève des noms de lieux évidemment très anciens, d'origine gallo-romaine, qui ont évolué en dehors et indépendamment du breton qui y était aussi parlé :

Dans l'Ille-et-Vilaine à Goven : *La Combe* (en breton *Coum*, assez fréquent dans le Finistère); à Saint-Uniac, Monterfil, Bédée, Lanrigan, Iffendic : *Le Pommeret*; à Maxent, la Combe, à Saint-Suliac : *Champagne*.

Dans les Côtes-du-Nord : à Vildé-Guingalan, à Saint-Glen, à Trémuson, à Henansal, au Cambout : *Le Pommeret*; à Etables : *La Combe*; Plédéliac : *La-Combe-ès-Fourneaux*; à Saint-Ygneuc : *Les Combes*.

À côté des noms de villages en *-iac*, on en a en *-é* : à Mordelles : *Marigné*, *Vincé*, *Caligné*; à l'Hermitage : *Marigné*; à Guichen : le pré *Acigné*; *Crotigné* à côté de *Chauvignac* qui est hybride; à Mont-Dol : le clos *Foligné*; à Meillac, à côté de *Feriac*, *Villée*; à Quédillac : *La Villée*; à Loscouet, *Chauvigné*; à Gahard : *Vrigné*.

L'étude des patois français renforce encore ma thèse; si le français s'était avancé peu à peu de l'est à l'ouest, il est évident que sur une zone si étendue on devrait se trouver en présence de formes d'époques diverses. Or, abstraction faite des formes purement françaises, les patois de la Bretagne présentent une réelle unité. Ils se rattachent plus spécialement au patois du Maine et de l'Anjou, et, comme eux, ont des traits communs avec les patois normands : le patois de l'Avranchain est très près du patois de la zone rennais (sur ces questions v. Dottin, *Glossaire du parler de Pléchatel*; cf. Görlich, *Die nord-westlichen Dialekte der langue d'oïl* : Bretagne, Anjou, Maine, Touraine, dans *Französische Studien*, V, 3^e fasc. 1886; *Annales de Bret.*, XI, p. 82, et suiv. 415; XII, p. 551; XIII; XIV; etc.).

Quand s'est fait le recul du breton? A-t-il été aussi fou-

droyant qu'on le dit? Il faut tout d'abord faire une réserve pour un certain nombre de communes où le breton ne s'est éteint que récemment. Dans ce cas se trouve la plus grande partie de la péninsule guérandaise. A Batz et aux environs, on parlait encore breton dans ces derniers temps; à Penestin, le breton s'est éteint au XVIII^e siècle. En étudiant le cadastre, il m'a été facile de séparer cette zone peu étendue à l'intérieur, d'avec les autres. Dans ces communes le breton a non seulement dominé mais a été longtemps exclusivement parlé. Je les englobe dans la zone bretonne pure en traçant plus loin la ligne de démarcation entre cette zone et la zone mixte.

Pour le reste, on peut poser en principe que le breton s'y est éteint du X^e au XII-XIII^e siècle, dans certains endroits plus tôt, dans peu, plus tard. L'évolution française dans les noms bretons se montre de bonne heure: *Wern* (836) s'écrit et sans doute se prononce *Guer* en 1137 (Morbihan). La vocalisation de *l* en *u* qui ne se produit en breton que devant *t* ou *d* est, en dehors de ce cas, un fait français qui ne peut être postérieur au XII^e siècle: *Caulnes* (*Caunes*)¹, *Plumaugat* (*Malcat* pour *Maelcat*), *Plumaudan* (vraisemblablement *Maltan* pour *Maltan*). *Bauré-sur-l'Oust*, près Redon, en Bains, était au IX^e s. *Balrit*. *Corseut* (ou anciennement *Corsout*) = *Curiosolites*² est incontestablement le fruit d'une évolution française ancienne, *Car* pour *caer*; les terminaisons en *-oc*, en *-euc* nous ramènent à peu près à la même époque, quoiqu'on trouve des noms en *-euc* en zone bretonnante, à une époque presque moderne. L'évolution, de *th*, *d* en *h* au XII^e siècle est un fait plutôt français. Les terminaisons en *-oc* (Cardroc) montrent l'évolution bretonne arrêtée au X-XI^e siècle.

Parmi les nombreux documents que j'ai rassemblés, j'en choisis un certain nombre qui suffiront à illustrer ma thèse: 1^o à savoir que dans une zone considérable de la Bretagne bretonnante, les deux langues ont coexisté, le breton dominant dans une grande partie des évêchés de Dol, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Morbihan et Loire-Inférieure, sans étouffer le roman et sans faire disparaître de véritables îlots romans; 2^o que

1. *ca* est dû à l'influence bretonne; j'y reviens plus tard.

2. Évaluant d'une façon bretonne *Curio-solites* eût donné *Kersolt* et *Kersowl*.

le breton s'est éteint dans cette zone mixte du X^e au XII-XIII^e siècle, plus ou moins tôt, suivant les localités.

ILLE-ET-VILAINE. Nous avons la bonne fortune d'avoir dans le Cart. de Redon, des chartes concernant un certain nombre de paroisses de la zone mixte, en particulier Langon, qui n'est pas loin de Redon. Un examen superficiel n'y révélerait que du breton et on serait tenté de conclure que le roman en a disparu; mais il y a toujours un indice sûr de la persistance de l'élément roman: c'est la présence d'hommes ou femmes à noms germaniques. Dans la charte la plus ancienne de 797 (*Cart. Red.*, p. 147), des *missi* du comte Froald Gautro et Hermandro viennent demander à un propriétaire breton du nom d'Anau, à quel titre il occupait Landegon, avec ses colons et sa terre. Anau répond qu'il le tient de ses aïeux et bisaïeux (*avis et proavis*) ce qui, entre parenthèse, suppose, si cela avait besoin d'être démontré, contrairement à ce que prétend M. de la Borderie, que la zone à l'est de Vannes était au pouvoir des Bretons, bien avant la fondation de l'évêché de Redon et même le commencement du IX^e siècle. Les *scabini* de Froald, tous Bretons (Sullon, Altroen, Catlouuen, Uuorethael, Juduallon, *Sicli*) exigent qu'Anau jure avec douze témoins: sur ces douze témoins, deux ont des noms germaniques ou romans: *Travert*, *Risbert*. L'acte est fait à Langon; parmi les témoins, à côté des quatre Bretons signe avec Gautro et Hermandro, Indoleno.

Dans une charte de 832-866 (*Cart.* 168), un propriétaire à nom germanique, Burg, donne *Camproth*: *camp*, qui se retrouve dans *Gran-camp*, mal écrit Grandchamp près Vannes (on est arrivé à *Gregamp* = *grancamp*; *Guingamp* (*Gwengam*), dans le sens de *champ* a été emprunté sur le continent: on le trouve dans un certain nombre de communes bretonnantes, comme nom de terre: *campir* = *camp-bir*. En 862, à côté des Bretons, signent parmi les notables: Godofred, Momlin. Les fils d'Anau apparaissent dans une charte de 826-840 (*cart.* 148) avec des noms germaniques: *Aelifrid* (Etelfrid, plus bas), et son frère *Godun* accusent leur frère *Agun* au sujet de l'héritage paternel *in mallio publico* dans un lieu roman BRUFIA. Acun donne *C solidos* à partager entre *Uuidon*, *Adalun* et *Ratuili* (Bre-

ton). Les *scabini* sont tous Bretons, moins Burg. Ces faits sont très significatifs sans insister sur Brufia. Si les fils d'Anau ont des noms germaniques, c'est qu'évidemment Anau avait dû s'allier à des familles romanes du pays. C'est d'autant plus frappant que nous voyons, dans des localités où le breton a déjà sûrement disparu, des noms très bretons conservés dans bon nombre de familles. Il y a mieux, il y a une preuve directe que le roman (français) était parlé à Langon avec le breton. Il est fait mention dans une charte de 832-840 (p. 94) d'un champ cultivé par *Fetmer* : *campum Camdon pont*. Il me paraît évident qu'il faut lire : *Camp dou pont*. En effet, dans une charte de 852 (p. 368) ce champ porte le nom de *Campnelpot* : ici évidemment, il faut corriger *camp del pont*, le champ du pont. Le scribe breton de Redon n'a dû rien comprendre à cette expression parfaitement française. Pour *camp* nous verrons qu'il y a un certain nombre d'exemples en Bretagne française du maintien de *ca-*, même aujourd'hui, par suite de l'influence bretonne.

BRAIN ET PLAZ. Ces deux noms sont français.

Plaz est donné sous les formes Placitum et Plaz (Cart. Red. 838-849, p. 46, in plebe Placito; 861, p. 166. Plaz). Parmi les témoins, en général, à noms bretons, je relève en 838-849 *Guandromaer* : en 860 *Berinker*, *Lanfred*, *Renouuart*. Dans une charte de 869, p. 192, nous avons une preuve directe que le peuple, à l'île de Plaz, parlait roman : entre autres îles données par le roi Erispoé pour le salut de son âme et celle de son père Nomenoé, on cite *insula quæ vocatur Plaz, QUAM UNDIQUE COMMANENTES, ALIO NOMINE VENEZIA APPELLANT. Venezia* et par son *v* initial et par sa terminaison (si *v* est prononcé *w* ou écrit *uu*) est manifestement français.

CHAVANNES : le nom est français. En 1040 (*Cart. de Saint-Georges*, p. 105) à *Cauana*, il est fait mention d'une ville *Esvignei* : c'est *Evigné*, aujourd'hui : c'est un nom gallo-romain en évolution française : cf. Côtes-du-Nord **EVIGNAC**.

FOUGERAY. Dans les chartes du IX^e et du X^e siècles, tout y paraît breton, moins les noms Gosbert, Renouart et Sigibert

(Cart. Red., 24-166, 187), mais le nom même de Fougeray (*Felkeriac* dans les chartes) est un témoin irrécusable de la persistance du roman dans cette paroisse.

GOVEN : la plus ancienne charte à moi connue est du XII^e s. (Cart. d. S.-Georges, p. 137) : j'y relève *La Bernuleic* et *Panepontis*, qui est manifestement une déformation du breton *Penpont*, tête du pont.

GUICHEN : charte de 1101 (Cart. Red. 318) : à côté de *Glan-ret* porus, très breton, de *Mezac* (*Messac*) nom gallo-romain saisi en évolution romane au VI^e siècle, mais témoignant par sa terminaison de son passage au breton, il y a un moulin du *Gravot*, nom bien connu, en zone purement française, près Rennes. Le donateur est *Waulterius* fils de *Judicael* : son nom est français ; son fils est Gaufrid et sa femme Gonnor. A côté de la terre d'Inisan, est celle de Gerard.

LOHEAC (LOHOIAC) : charte de 1062 (Cart. Red., 234). Les donateurs sont *Judicael* et sa femme *Uuaceline* ; les témoins nobles sont d'un côté *Judicael*, *Herve*, *Guethenoc* (Bretons), de l'autre : *Gualterus*, *Frogerius* fils de *Robelini* et **ANSGERIUS CHARRU**.

Les Bretons eux-mêmes sont francisés : *Godalenus* est fils de *Glemarhoc*, avec *Gradelon* ; *Ernulfus* avec *Helmonoc* est fils du Breton *Liosoc*.

MORDELLES et BRÉAL : les deux noms sont français. En 1028, 103 (Cart. S.-Georges, p. 95) une ville s'appelle *Silva* : or, c'est *La Forêt* aujourd'hui. En 1070-1080 (*ibid.*, p. 135) deux *villa* sont mentionnées à Mordelles ; toutes les deux françaises : *villa Vincem*, c'est *Vincé*, aujourd'hui, et la *Terceria*.

PLÉLAN a été le séjour favori de chefs bretons et notamment du roi Salomon. Aussi toutes les chartes du IX^e siècle et une du X^e ne donnent-elles que des noms bretons (Cart. Red., 39, 40, 41, 60, 61, 64, 71, 78, 172, 192, 195, 197, 226, 227, 347, en exceptant le nom d'un prêtre, *Egreval* (an 869, p. 189).

En 1144, tout est changé (Cart. Red., p. 347) : **BOSCHER** et **JACUT** fils de *Hugonis Belli* (Huon le Bel) sont surpris coupant la moisson dans une terre que réclamaient *Roaldus* (évolution

française de *Rodalt*) fils de *Gautier*. *Roalt* et ses frères tuent *Jacut* et blessent mortellement *Boscher*. Les témoins sont, à côté de *Rivallon* et *Even*, prêtres qui peuvent être d'ailleurs, et *Guehenoc* (*Guethenoc* serait la vraie forme bretonne), *Gaufridus minterius* (le mintier) moine, *Guihomar* (forme française de *Gwio-homarch*) gendre de *Ferme*, *Roalt*, *Boscher* et *GUISCHART*. *Plélan* est évidemment français au XII^e siècle.

SAINT-JUST, près *Redon* : charte de 1101 (Cart. Red., p. 321). Quelques personnages ont encore des noms bretons : *Menki*, *Aldron* (*Altroen*), mais *Maenki* a pour fils *Hamon* et *Raoul* (*Radulfus*) ; *Guethenoc* a pour fils *Normandus Bastardus* dont la femme s'appelle *Odicia* ; *Glemarhoc* a pour fils *Rabin* ; *Derian* est fils de *Cokelin* (*Coquelin*). Un témoin laïque s'appelle *Barbot*.

SIXT (*siz* et même *si*) : dans les chartes du IX^e s. (Cart. Red., 360, 3, 157, 37, 81) les témoins sont Bretons moins *Fulcrit* (p. 157). Les villas *Noial* et *Eriginiac* sont d'origine gallo-romaine. En 1037 apparaît la villa *Furnel*.

En 1108-1133, les gens paraissent français ou francisés : *Richart*, *Hoes* filius *Orion* (et son frère *Jarnogon*) ; *Pichart* fils de *Morin* (en breton, on eût eu *Merin*), *Rivalon Afichet*.

TINTENIAC : à la fin du XI^e siècle, c'est le français qui domine. Si en 1060, les noms des signataires sont bretons, il y a des villas d'origine romane par le nom : villa *Herfred*, villa *Hermenfredis*, villa *Bernard* (Cart. St-Georges, p. 94) ; je remarque : si quis vendiderit *baccon* (p. 97) ; à la même époque environ (p. 155) : *mangeria* quæ reddunt *Ismalienses* (les seigneurs de *Tinteniac*). A la fin du XI^e siècle (p. 155), nous sommes en pleine zone française : villa *Dodelini* ; *La Gavascheria* (*La Gavacherie*) ; la *Tuschia* (*La Touche*). Au XII^e s. (p. 137) signalons *Le Coudroi* (le *Coudray* aujourd'hui) ; la terre de *Castelein* (le grand et petit *Châtelain*) ; en 1197 ; (p. 193) : dîmes de la *Pooeleterie*, de la *Sante cochère*, de la *Boerie*, de la *Meenerie* ; en 1223 (p. 216), *medietaria* de *Chastelan* ; en 1206-1207 : *Leprosaria* ; a *Maladeria* versus *Castelet* *Buson* (et torrentem qui dicitur *Guentus* : nom breton). Parmi les noms d'hommes, à côté de noms bretons, on remarque en

1060 *Buenvalet* et *Buenvallet* (p. 99) ; *Odon* fils de *Glen* ; *Tual Bastart* ; à la fin du XI^e s. (p. 155), *Gaufred* fils de *Normant* ; en 1263 (p. 20) : *Agnes* et ses fils *Geroart Lecoq*, *Guill. Gopil*.

Il y a d'autres noms qui confirment les preuves que le breton a dû à peu près complètement disparaître dans le cours du XI^e s. : en 1220 (p. 214), terre de *Trefnoc* : -oc ici n'a pas évolué en -euc, car ce village est aujourd'hui *Trefseriou* ; or cette évolution en -œc s'était faite sûrement au XI^e siècle dans la prononciation. En revanche *Campanoc* en 1040 est aujourd'hui *Campeneuc*.

DOL et les environs (*S.-Brolade* ; *Roz-sur-Couesnon*, la *Fresnaye*, *Baguer-Morvan* (*Bagar*), *Hirel*, *Cuguen*, etc. *Dom Lobineau* (*Hist. de Bret. Preuves*, II, p. 133 et suiv.) reproduit des titres concernant l'église de *Dol*, tous de la fin du XII^e siècle : moulin de *Olivel* ; a *calenderia* usque ad *Maupol* ; in *Chasneio* ; *verderie* de *Carcou* (en *St-Brolade* ?) ; *Brueria* ; en *Charruiers* (*Cherrueys*) *campum Trossebof* (et *cultura Moarec*) ; la *capella Brusle* (p. 136) ; en *Hirel* (p. 36) : *pischaria* (pêcherie) *Hose pischaria* *Aveline* ; *pisch. Garnerii* ; *pisch. Garani Pagan* ; *meterie* en *Fresneia* : met. *Glaian* (breton), met. *Berenger* ; met. *Roberti Longi*, les *Burfart* ; met. *Guibert* ; *Ernauderia* ; *masura Hervei* presb. et *Esvelarde* et *filiorum Will. Bovis* et *Will. Hospinel* ; en *Cuguen* : *Meslebert* (*mes*, champ, en breton) et *Cremon* quod modu (*leg. modo*) appellatur *Machua* et *Jubellemeria* (la *Jubellemiere* sans doute, du nom breton *Jubel* = *Jud-hael*) ; lande de *Chateville*. A côté de quelques noms bretons, *Petrus Pinel*, *Herveus Chevalier* : *Irvoins* (*Urvoy*) *filius Gallerii* ; *Archenaud* fils de *Menar*. La langue courante est le français : p. 133, il est question de privilèges de pêcherie touchant : l'esturjon, *salmon*, *Balena* et totum *Le vuarec* (le *varech*) ; landa *as pendus* (p. 134) : *aux Pendus*.

En revanche, on peut relever des formes très bretonnes¹. dans toute cette zone : *villam Mezuoit* prope *castellum Dolis* ;

1. M. Saint-Mleux dans un intéressant article paru dans l'*Hermine*, 1904, p. 182, 1905, p. 14-82, sous le titre de *De la formation des noms de lieux du Poulet*, où on trouve après quelques divagations préhistoriques assez répandues, de judicieuses remarques sur les suffixes formatifs des noms de lieux, exception faite toutefois de -acum, -iacum, a soutenu une théorie absolue

Carfenton (auj. *Carfanton*), villam *Bethon* (lisez *Bethou*?) et *Roz*, à côté de terra *Hameti* (*Hamet*).

BÉCHEREL : Le prieuré de Saint-Jacques de Bécherel dépendait de Marmoutiers. Les archives de Rennes possèdent un certain nombre de chartes concernant Bécherel et les environs. Inutile de faire remarquer Bécherel : c'est ce qu'il y a de plus français. Les chartes malheureusement qui nous importent ne sont que du XIII^e siècle. Le français règne : charte du XIII^e s. : in *granateria* (in bono *Argantelin*, nom vieux-breton); les témoins sont *Gauf.* de *Malo Nido* (de *Mauny*), *Guill. Rossel*; *Gaufr. Malo-Infante* (*Malenfant*); charte de 1288 inter *cheminum* quod appellatur *cheminum* de *Coursout* et *cheminum* *Dynanemense*? et *terram des Cressonnières*.

IFFENDIC : Dans la même zone. Les chartes intéressantes du prieuré d'Iffendic, dépendant aussi de Marmoutiers, et conservées aux archives d'Ille-et-Vilaine, sont un peu plus anciennes mais ne donnent pas grand'chose : charte de 1122 : les noms des signataires sont français, à part quelques-uns dont la déformation même atteste l'usage du français : *Maingoneus* = *Maen-Keneu*, aujourd'hui *Mainguené*; *Garino*; *Roberto Tuagallum*, c'est-à-dire *Tue-gal* : c'est une transcription absurde mais très française du breton *Tugal*, forme déjà francisée de *Tutgual* (X^e siècle *Tut-wal*); c'est sous le nom de *Tugal* que ce saint est honoré dans l'église cathédrale de Laval. Il en est de même dans la charte de fondation qui est de la même époque : à côté

ment fausse, en avançant que le *Poulet* (*Pou-alet*) était un îlot français entouré d'une ceinture bretonne : après avoir reçu une population bretonne peu nombreuse il y aurait eu, à la suite des invasions scandinaves, une repopulation française. Le *Poulet* est dans les mêmes conditions que le reste de cette zone. Il y a, même dans le cadastre actuel, dans les chartes anciennes, à plus forte raison, des preuves évidentes d'une forte occupation bretonne. M. Saint-Mleux ne connaît pas les pièces du procès : à Saint-Malo même, le *talav* (et non le *talard*) signifie exactement *sillon*. Enfin, M. Saint-Mleux a lui-même un superbe nom breton, saint *Mailoc* = **Maglacos*, dérivé de *Maglo-s*, chef.

Quant à *Alet*, loin d'être pré-celtique, c'est un nom de lieu bien connu du *Cornwal* et du *pays de Galles*. Quant aux noms norois, aucun ne me paraît démonstratif.

1. Au XII^e s., la forme est *Hil-phintic*, c'est-à-dire *la race*, les descendants de *Fintic*.

de noms bretons, comme *Gærz* (*Gahard* commune d'Ille-et-Vilaine), *Tremelin* bois près de Talensac, les noms des signataires, à part *Jarnogonius*, *Gradelonus*, *Arveus* sont français, particulièrement ceux des *famuli*; *Guill. de Bretulis* (*Breteil*?); *Moyses Pellem* in *Collo*; *Herveus Caput asini* (auj. *Chedane*); *filius Galterius Belli Hominis* (*Belhomme*).

MONTFORT et le voisinage : charte de 1296 (titres de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, fonds La Borderie, aux archives d'Ille-et-Vilaine) : *Johannes* (et frater *Lamourous* = *l'amoureux* est prieur de Montfort; *Perrot Perdriz* et sa femme *Nicholaa* donnent, en échange, une terre à Saint-Jean de Montfort sise : inter herbergamentum *Morelli de Campis* ex una parte et herbergamentum *familiæ defuncti Guillelmi* ex altera et *quandam peciam prati sitam in parochia Sancti-Nicholai Montisfortis* inter *osseriam dicte Florie La Baguenière* ex una parte et *pratum quod predictus prior habuit a Radulpho Bechebien* (*Bèche-bien*) inter herbergamentum *Gaufridi Geencors* ex una parte et herbergamentum *Jobini Letalendier* (*Le Tailandier*).

Dans l'ensemble, il paraît sûr que le breton était éteint, dans la zone bretonnante du département actuel d'Ille-et-Vilaine, aux XI^e-XII^e siècles.

LOIRE-INFÉRIEURE : les paroisses de : *Escoublac* (*Saint-Nazaire*), *Saillé*, *Guérande*, *Batz*, *Piriac*, *Le Croisic*, *la Turballe*, *Saint-Lyphard*, *Asserac Herbignac* et celles de *Pénestin*, *Camoel*, *Férel* qui sont du *Morbihan*, quoique dans la même péninsule, sont hors de cause : le cadastre y est encore presque entièrement breton et sûrement le breton n'a cessé d'y être parlé qu'assez récemment. Ces communes appartiennent à ce que j'ai appelé la zone *exclusivement bretonnante*.

AVESSAC : c'est un nom de *fundus* gallo-romain qui se trouve ailleurs. Les chartes de 892 (*Cart. de Redon*) ne nous donnent guère pour *A vessac* que des noms bretons, p. 49, 65, 73, 89, 95, 151, 159, 192, 219; celle de 1108, p. 291 ne donne rien. Cependant la virgata *Puz* paraît bien un nom français (p. 49, charte de 836-842); à remarquer parmi les témoins *Cadalun* (p. 74, IX^e s.), *Igebert* (p. 96, en 858), *Tetfred* (p. 169, en 858).

Il y a un indice curieux que le français devait être parlé avec le breton à Avessec : ce sont les variantes dans une charte de 869 (p. 192) *Davizac* (in plebe *Daviciaca*) et *Clavizac* : *Clavizac* est une mauvaise lecture du copiste pour *Davizac* : il y en a d'autres exemples. Elle assure, en revanche, la forme *Davizac*. Cette forme ne peut s'expliquer que par une méprise du scribe breton qui recueillit les dépositions des gens d'Avessec : il entendit *gens* ou paroisse d'*Avizac* et ignorant la valeur du *d'* = *de* français, écrivit *Davizac*.

Le cadastre actuel d'Avessec, en grande partie français, renferme à côté de noms de villages romans bretonnés comme *Nérac*, *Sévignac*, des noms de lieux bretons : *Penhoet*, *Penfao*, *Pouldu*, *Trescan*, *Treslerian*, *Dreneuc*.

BOUVRON (nom français) : je n'ai d'autres documents que ceux du cadastre actuel. J'y relève des noms de lieux attestant que le breton y a été parlé : *Quéhillac*, *Sordeac*, *Borsac*, *Guiseny*, le haut et bas *Bezou* (*hezou*, bouleau). En revanche la frairie de *Villè* nous atteste la coexistence à toute époque du français.

CAMBON : de même pour *Cambon*. Le nom même de cette paroisse est très instructif. Sur une monnaie mérovingienne, c'est *Cambidono*. Quand les Bretons ont adopté ce nom, c'était Cambon, attestant l'évolution romane. En revanche il a dû au breton de conserver son *ca* initial (c'est *Cambono* en 990). Le cadastre est à peu près entièrement français. Cependant j'y relève Brentu, Benac, Montmignac (*Mauminiac* au XVII^e siècle) *Boquehan* : *bot* habitation, est breton.

CONQUEREUIL (*Concuruz* Cart. Red. 246, 345) : charte de 1148 (p. 345) : Gaufridus stultus donne une partie de sa ville de *Coicaden* (*Coit caden*) et *Brengeon* (en Pierric). Les témoins sont français : Rainald, Gefre Capuisel; *Orri le Bovier*; Eon de Bosco (du Bois); Daniel filius *Barbote*; Goredun filius *Roaut*.

Le cadastre actuel a des traces sûres de l'existence ancienne du breton : *Cocadin* (*Coicaden*), *Coetma*, *Roscouet*.

CROSSAC : Le nom, par sa forme, suffit à attester anciennement l'existence du breton. Le cadastre actuel conserve quelques noms d'origine bretonne, comme *Le Ros*, *Quéméné*.

La charte de 1092 du cart. de Redon, p. 339, n'est pas sans intérêt. *Cavallon* (*Catuallon*) donne des terres du consentement de ses fils Olivier (*Oliverio*), *Savary* (*Savarico*) et *Guillaume* (*Guillelmo*), *Jordan*; sa femme est *Aanor*, nom qui suffirait à prouver que le français était la langue usitée dans cette famille : en breton on aurait eu, *Adenor*. A remarquer encore le nom du témoin *Riaelen Girart*.

DERVAL, LUZANGER et FAIT : les trois noms ont évolué d'une façon française. Un certain nombre de chartes anciennes les concernent : *Fait* (ou villa *Faito*) était en Luzanger. Charte de 816 (Cart. Red., p. 175) : Acfrudis avec le consentement de son mari Arluin vend à son neveu *Agon* des terres en *Fait*; l'acte est signé à Luzanger (ou *Conditia Lubiacense*) : tous les signataires ont des noms germaniques : *Botheleno*, *Bocseno*, *Hermenfredo*, *Renulfo*, *Gairaldo*, *Herminono*, *Bertolago* etc. Il en est de même dans la charte de 819 concernant Derval et *Fait* : l'acte se signe à LEODULFELLO (p. 176) : celle de 819 (p. 176), est signée à Luzanger. En revanche, dans la même zone, en 864 (p. 45), nous avons une ville *Bot-Catman*, objet de donation de *Austroberte* et son mari *Uuandefred* : l'acte est signé au monastère de Moe en Luzanger; ici, les signataires sont Bretons moins *Lanfred*, *Tetcrim*, *Lanbert* : de même dans la charte de 868, p. 173 : 17 témoins dont quelques-uns de Cornou (paroisse disparue, sur le Cher (*Kaer*) ont des noms tout bretons contre un *Rather*. Nous assistons ici à une prise de possession des terres d'*Ostroberte* et *Wandefred*. En effet, c'est *Hidran* envoyé de *Salomon* qui remet à *Saint-Sauveur* les *alodos Austroberte* cédés en 864 (p. 45) *sitos in loco nuncupante Faito sive Bot-catman, sive Isartio*. Une charte de 830 (p. 177) nous donne un champ breton : *Pul Uuerno* en *Botcatman*, vendu par *Aicus* à *Wandefred* et *Austroberta*; les signataires ont des noms germaniques. Dans cette même villa de *Botcatman* il y a un *campus Alainel* qui est peut-être à *l'agnel* (p. 178 et 831).

GUENROUET : le nom est breton. Le cadastre suffit pour prouver la co-existence des deux langues vers le IX^e-X^e siècle : noms bretons ou attestant l'usage du breton : *Levisac*, *Mal-*

neuf (*Mes-leneuc* en 1520), *Tregreuc*, *Bodeleau*, *Penguët*, *Peslan*, *Quinbu*, *Bleuben*, *Cranda*. Le nom de lieu *Maigné* atteste que le roman n'a jamais cessé d'y être parlé. La forme des noms bretons nous reporte pour l'extinction du breton, à la même époque à peu près, plus tardivement peut-être, que pour l'Ille-et-Vilaine.

MARSAC : nom gallo-romain pris par les Bretons en évolution romane : charte de 1080 (Cart. Red., p. 294); *Rifon* et *Brunel* (*Brunellus*) font don d'une villa. Les témoins sont : *Jestin* de *Janz*, *Cavallon* (*Catuallon* francisé), *Roallen Cervus* (*Riwallon le cerf*); *Paganus filius Renborcori?*; *Seenfrei* molenarius et *Renaldus*. Les noms bretons du cadastre ont une forme qui paraît arrêtée au XI-XII^e siècle : *Treveleu*, *Cadeux*, *Combeuriac*, *Morval*, *Hingué* (*Hen-gaer?*), *Caribeau*, (*Car = Caer*). La coexistence du français est attestée par les villages de *Russé* et *Princé*.

PLESSÉ : dans le cart. de Redon, c'est *Plebs Sei*; on pourrait croire à une étymologie tendencieuse si on n'avait aujourd'hui encore *Tressé* (*Treb-se*). Cependant il est possible que d'une ferme française *Plessei* les Bretons aient tiré un *Plebs-Sei*. Une charte de 854 (Cart. Red. p. 125) ne nous donne guère que des noms bretons de lieux et de personnes à l'exception du témoin *Cadalun*; ils se réunissent in villam *Sarant*. Je n'ai pu étudier le cadastre de cette paroisse.

Le *Dict. topogr.* récemment publié par M. Quilgars donne un bon nombre de noms de lieux bretons ou bretonnés intéressants : *Calestreuc* devenu *La Caletrie*!; *Lussac*, *Barsac*, *Beizic*, *Boduan*, (*Bodan* au XIII^e s.), *Lagoden* (*Logoden?*), *Laverac*, *Penbé* (*Penbed*), *Penfao*, *Tregouët*, *Trelan*.

Je crois inutile de prolonger cette liste : v. plus bas la ligne de démarcation entre la zone mixte et la zone bretonne pure.

Comme je l'ai dit, à l'est de la ligne extrême du breton, il n'est pas rare de trouver des traces de la présence des Bretons. On le constate un peu partout. *Frossay* sur la rive gauche de la Loire mérite une mention particulière. Des chartes de 1027, 1100, 1047, 1070, 1050, 1080 (p. 248, 265, 268, 269, 270, 272) nous donnent une majorité de noms bretons

dans cette paroisse, mais les noms de lieux sont romans : en 1127 (p. 248) terre *Male-Mazure*; en 1050 (p. 270) *Droaloi* donne la terre de *Durand* et *Trehoret miles* donne le *Plessis* (*Plexicium*). Les Bretons s'y francisent vite : en 1070 (p. 269) *Nominoe* (proh pudor!) a pour fils *Babin*; *Maen* a pour fils *Raphin*; en 1080 *Guithenoc* a pour son fils *Gobin* (p. 272); à remarquer le nom de *Fanzon Judiahel* et *Judicael Fancion*.

MORBIHAN : AUGAN. Les chartes du IX^e s. concernant Augan dans le cart. de Redon ne nous donnent que des noms bretons de lieux et d'hommes, moins celui de *Rainbert* en 852 (p. 96).

Le cadastre est français avec un certain nombre de noms de lieux à forme bretonne assez ancienne.

La forme du nom de cette commune étant *Alcam* et *Algam* au IX^e siècle, l'évolution en *Augan* est due au français et n'a pu guère se produire plus tard que le XII^e siècle.

BÉGANNE. La charte de 1052 du cart. de Redon (p. 278) ne nous apprend rien; pas plus qu'une autre du XI^e siècle (p. 284). Le cadastre ne nous apprend pas grand chose.

Le cadastre a un assez bon nombre de noms bretons, de forme un peu plus récente que ceux d'Ille-et-Vilaine : il y a même un *Kergo* (*Ker-gov*). Par les *Réformations et Montres* nous n'atteignons que le XV^e siècle¹ : il en ressort toutefois avec évidence qu'à cette époque, le breton y était depuis longtemps éteint.

CARENTOIR. Les chartes du cartulaire de Redon ne nous donnent guère que du breton au IX^e siècle. Je remarque cependant en 863 (p. 50), un témoin du nom de *Pivetat*, un autre du nom de *Gosbert*; au IX^e siècle aussi (p. 69) *Edelfrit*. Les noms bretons du cadastre sont de forme assez archaïque : *Peccadeuc* (*Plecadeuc*), *Mariac*, *Meluc* (forme du XI-XII^e s.), ville *Heleuc*, le *Henlée* (*Hen-les*). Le cadastre, pour les terres, est entièrement français.

CARO et REMINIAC (CAROTH et RUMINIAC au IX^e s.). Les chartes du IX^e s. donnent des noms bretons. Le cadastre est

1. De Laigues, *La noblesse bretonne. Réformes et montres*. Rennes, 1902, t. I.

français, mais avec des noms de villages bretons *Lescoet*, *Tre-vegat*. Au *xv^e* siècle, le français règne (*Noblesse; Dict. Oglé*). En 1400, *La Viardaye*, la Guine des Touches; La Barre; Le Boneniers.

COURNON faisait anciennement partie de Bains. En 847, à côté des Randremes Lisuvern, randremes Golbin et d'un demi *Tigran* en *Ergentet*, apparaît le *tegran* BONAFONT (*sic*), manifestement français : *foutem* eut donné en breton *Fünt* : cf. *funtan* = *fontana*.

Le cadastre est très français; cependant j'y relève un Pin-guily. Les *Montres et réformations* ne nous donnent que du français.

FOUGERETS (Les) : Le nom seul est un document probant. Le cadastre est entièrement français : à remarquer *Le Quene*, si le nom n'est pas estropié, car on a en 1427, dans la même paroisse, *La Chesnaye*. Les *Montres et réformations* ne nous donnent guère que des villages français.

GUER (*Wern* au *ix^e* s.). La forme *Guer*, dès 1137, montre la prédominance du français. Les chartes du *ix^e* siècle donnent des noms bretons de lieux et d'hommes. Il y en a un cependant qui est fort instructif : c'est le tigran *Fabr* (*Cart. Red.*, p. 134, an 836) donné par Retuuobri.

Le cadastre m'a paru très français; cependant à remarquer, le *Rhune*, ruisseau, *Botileuc*, *Coebo*.

LANNOUÉE : le nom est sans doute français malgré la forme *Lanoes* du *ix^e* s. En 819-820 (*Cart. Red.*, p. 127) tout y apparaît comme breton. En 832-835 (p. 128), si les donateurs (Roiantdreon, son père est Loies-britou) et les signataires sont Bretons, il y a cependant des Gallo-romains déguisés sous des noms germaniques; *Edelfrit*, *Gerharth*.

En 1066-1082 (*Cart. de Red.*, p. 242) on a l'impression d'être en pays romano-français : *Guethenoc* fils de Goscelin fonde le château de *Goscelin* (Josselin) : rien de plus français que ce nom. Il donne les terres de *Fossat* et *Criat* en *Lannois*. Six témoins sont Bretons, mais il y a aussi comme signataires : *Eudo*, *Robertus* fil. *Rogeri*; *Guarnerius* (*Garnier*), *Hugolinus*.

PEILLAC (au *ix^e* s. *Poliac*). Au *ix^e* siècle tout est breton, mais à remarquer un *Standulf* (*Cart. Red.*, 72, an 867) dont le fils est bretonisé : *Haeluwocon*.

Le cadastre est français avec des noms de lieux bretons archaïques (*xⁱ-xii^e* s.) : *Limur* (*Lis-mor* devenu *Les-meur* en pays bretonnant : prononcez *Les-veur* (*Les-vôr*); *Panhaleux* (*Pen-hailôe* ?).

PLUHERLIN (en 833 *Plebs Hoiernin*). Au *ix^e* s., les noms de lieux et d'hommes sont Bretons, moins *Herpin* témoin en 833 (*Cart. Red.*).

Le cadastre a conservé un certain nombre de noms bretons, assez archaïques (*xii^e* s. ?) : *Broheac* (*Broboearn* en 1415), *Car-noguin*, *Caroro*, *Cardudo*, *Carbouet*, *Carcado*.

ROCHE-BERNARD : Une charte de 1063-1076 (*Cart. Red.*, p. 279), nous donne une villa française : *Fundra*.

Il y a des noms bretons assez nombreux dans cette zone.

RUFIAC : rien de plus instructif que les chartes concernant cette paroisse. C'est une des plus favorisées du *Cart. de Redon*. C'est là que que l'on trouve cette délimitation de terres, si exactement semblable à celles que l'on trouve en grand nombre dans le cartulaire de Llandav. Tout y apparaît d'abord comme foncièrement breton, lieux et gens (*Cart. Red.*, 116, 120, 131, 134, 136, 137, 152, 169-176, 170, 10, 30, 36, 37, 43, 44, 49, 52, 87, 105, 106, 116, 121, 131, 107, 109, 110, 111, 112, 114, 115, 134, 136, 137, 152, 153, 170, 199, 208, 214, 215). Cependant, il y a d'abord à remarquer dans le flot des noms bretons d'hommes, un signataire obstiné du nom de *Miot* (p. 12 en 834; 30, 36 en 859-864, 858-865; p. 43, en 863-864; p. 9, en 866; p. 87, en 861-867; p. 106 en 860-866; p. 108 en 867; 109 en 857; 411 en 867; p. 113 en 838-839). Il y a aussi un *Robot* en 863-864, p. 44; mais parmi les noms bretons de lieux, d'ailleurs si intéressants, en 830 (p. 152), il y a lieu de relever deux noms aujourd'hui conservés : *Ran-Gratias*, *Camp-gratias* : c'est aujourd'hui *Le Gras*, district de Ruffiac : *Gras* se prononce sans doute *Gras* avec s final. En 840 (p. 169-170), de même nous avons quatre modios de brace nuncupantes *Boterelli* (*Botelerli*, mais plus bas *Boterelli*, en 868, p. 170); c'est aujourd'hui *Botrel*.

SÉRENT : Un donateur en 1041 (Cart. Red., p. 274), porte là un surnom qui est une traduction évidente du français : *Ratfredus mala manus*. Les témoins, il est vrai, sont Bretons. Au xv^e siècle, tout y est français; la forme des noms de lieux et d'hommes est un sûr garant que le breton avait depuis longtemps disparu (de Laigues, *Noblesse*, II, p. 775).

L'étude des cadastres des différentes communes permet de déterminer parmi les communes ayant perdu le breton, celles où il s'est éteint à une époque assez rapprochée de nous. La ligne de démarcation actuelle part de Damgan et passe par Berric, Monterblanc, Plumelec, Saint-Allouestre, entre Kerfourn et Credin, et atteint la limite du département en laissant Croixanvec au breton. Le cadastre atteste la prédominance et l'usage exclusif du breton à une époque assez rapprochée de nous : à Camoel et probablement aussi Le Guerno, Férel Nivillac, Marzan, Péaule, Arzal, Billiers, Muzillac, Noyal-Muzillac, Limerzel, Questembert, Molac, Larré, Elven, Trédion, Plumelec, Cruguel, Buléon, Radenac, Réguiny, Pleugriffet, Crédin, Gueltas, Saint-Gonnery.

Il n'est pas sans intérêt de faire connaître la ligne de démarcation entre le breton et le français donnée en 1618, par Pierre Bertius (*La géographie raccourcie*. Chez Josse Houndius, Amsterdam 1618, p. 236). Il nous dit que le breton et le français se parlent dans les évêchés de Nantes, Vannes et Saint-Brieuc, que le français seul est en usage dans les évêchés de Rennes, Dol, Saint-Malo. C'est malheureusement assez sommaire et les localités sont parcimonieusement indiquées. La ligne, assez grossièrement tracée, laisse Le Croisic un peu à l'est, passe par Piriac, Assérac, passe entre Noyal (Novialle) et Rohan, puis à l'est de Loudéac, traverse Quintin et aboutit à la mer à l'ouest de Saint-Brieuc. Elle est évidemment erronée en ce qui concerne la péninsule guérandaise; Batz et Saillé, tout au moins, parlaient breton à cette époque, très probablement même Escoubiac, Herbignac etc. Du côté de Pontivy, c'est la limite actuelle.

À une époque plus ancienne, Alain Bouchard qui était de Batz, nous dit que les évêchés de Nantes, Vannes, Saint-Brieuc parlent les deux langues.

CÔTES-DU-NORD : BOQUIEN. Charte de 1205 (délimitation des terres de l'abbaye; Geslin de Bourgogne et Anat. de Barthélemy, *Anciens Évêchés*, III, p. 226, 120) : fons *Porchiorum*; *rocha Ôgeri*, fons *Rochez* : rien de plus français.

CRÉHEN : charte de 1232 (*Anc. Év.* III). Johannes dictus *mal oisel* donne *ortus mal oisel* en Querhen.

Ibid., III, 1297 : témoins, Gefrei *la vache*; Olivier dit *Provoire*; *Estiulle* dit *Roussel*; *Estaiçe Le Hidoux*; *Avice* jadis femme Pierre Le Paumier; Acim Raaot; *Estiemble Roussel* et Pierre *Ravin*. Il y a quelques noms bretons : Alain *Morven*, Guill. *Plumauden* : on remarquera la vocalisation de *l* dans *Mauden*, (*Mâel-dan*) et les terminaisons francisées *-en* pour *-an*.

Le cadastre conserve quelques noms de villages bretons : ville *Tideu*, *Vangourieu*, le *Méleu*, ville *Rieu*, ville *Nizan*, ville *Jubel*; le *Penhouet*.

DINAN : charte du milieu du XII^e s. (114... *Anc. Ev.*, IV, p. 403) : infra *Haïam* Dinanni (La *Haye* de Dinan); charte de 1149 (*ibid.* p. 125) : in boscho meo quod *Aya de Dinan* (*sic*) dicitur; charte de 1209 (*ibid.*, VI, p. 150) : près Dinan, *Toscha Mabon* (Le *Touche Mabon*); charte de 1212 et 1263 (*ibid.* 154) : a vico *dou marcheit* ad vicum de la *Bolangerie*; 1227 (*Anc. Ev.* III, p. 63) : terram *Gaufridi Jochehers* in *Roeria* (la *Rouerie*) : Il est fait mention de Robert Bohardel, croisé, et de sa sœur Richeot. Charte de 1231 (*ibid.*, III, p. 72-73) : *Gaufridus Carpentarius* donne sa terre de *La Planche Theobaldi*; 1233 (*ibid.*, III, p. 79) : *Avicia* veuve de *Riginaud Lesellier* donne une maison qui est sise entre celle de *Jedecael Lesellier* et celle de *Jacob de Draperia*, les champs entre *Blohen* et *Haia* et *Roeria* et *Haia* Dinanni.

DOLO : charte de 1249 (*Anc. Ev.*, III) : dîme de la *Begaceria* (la *Bégassière*) en Dolou. Une femme *Orguen*, à nom breton, a pour fils *Josse (Joxius)*; chart. de 1272 (*ibid.*, p. 270) : *La Roseie*.

ERQUY : charte de 1167 (*Anc. Ev.*, III, p. 38) : *Gaufret Chef de Mailg* (p. 39 G. chef de *Mail*.) donne *villam Auberi* (auj. la *Ville-Aubry*), don confirmé par *Gaufr. Boterel*, sa

femme *Bilia et Jubel*; charte de 1233 (*ibid.* p. 78-79) : Trebren dictus *stultus* fils de Hamon *Faucilon* donne une terre en S^o Kaeno en Erquy.

GOURAY (Le) : 1205 (*Anc. Ev.*, III, p. 227) : terram *Plesseix*; 1271 (*ibid.*, p. 266) : terres en Gouray et Saint-Jacut : la *Riouere*, la *Tualaye*; près de la *Boulaye* sis entre *aquam Ricie* et le *bye* (bief) du moulin de Guillaume *Recruchon*, excepté *Hochia* sise près *Lestrat*; 1271 (*ibid.*, p. 167) : au sujet de ces biens, signe Eudon dit *Chalee*. Je remarque *Corberia* et *campi* de *La Lande* en Gourai : 1272 (*ibid.*, p. 272) : *La goliere* en Gourai; 1273 (p. 274) : *campum* de la *Berrie*; *Cortchamp* en Gourai; 1269 (p. 260) en Gorre : *Corberia* et *Broussa* : 1272 (p. 268), en Gorre : clauso *La quarrae*.

Le cadastre présente, à côté de noms d'hommes bretons (*Briec*, *Caradeuc*, *Urvoy*) des noms de terre également bretons, aux formes archaïques : *Carbilan*, *Quenneleuc*, *Troberneuf* (-erneuc), *RANLATRE*.

HENANBIHEN (en 1230 *Henant-bihan*); XI^e siècle? *Anc. Ev.*, III, p. 3059 : villa *Marchereius*. Les donateurs sont Will. et *Roaldus filii Jocii*, le *major natu* est *Rocha*. A remarquer dans le cadastre : *Bresselien*, le *Cargu*, le *Crebelion*, *Villes-ès-Derrien*, champ *Denoual*, ville *Huelin*, pièce *Gueneux*, *Quenelleuc*, *Saint-Rieux*, *Saint-Briac*.

LAMBALLE : charte du XI^e s. (*Anc. Ev.*, IV, p. 305) : c'est le français qui était à cette époque la langue courante : terram ante portam *Lambauli* que *vulgari sermone* vocatur *Guarda*.

1121 (p. 307) : terram *Brublave*; charte du XII^e siècle (*Anc. Ev.*, VI) : forêt de *Lanmeur* (1177 *Lanmor*) inter viam *Morvan* et *Cediar*? et inter *Castaneas*, et fossam de *Castelier*.

1260 (*Anc. Ev.*, IV, p. 318-319) : *Petrus Bafer* (*Bafer*?), *Eudo Bafer*, *Jubalia* et *Petronilla*; Guill. dictus *Boon*, vendent le moulin de *Vaulvert* (de *vallē viridi*) près *Lamballe*.

LANDEHEN : 1243 (*Anc. Ev.*, III, p. 240), feodo de *Prabaron*, excepto decima *des Haies*.

A remarquer dans le cadastre *Carnais*, *ville-Tanet*, *Crebellen*, *Bedo*. Les noms de terres sont français.

LANGOURLA : 1273 (*Anc. Év.*, III, p. 275), *Labarre*, *Cran* et la *Pervanchière*.

Quelques noms de villages bretons dans le cadastre : *Coedalan*, *Carpont*, *Coëlan* (*Coet-lan*), *Megueric*, *Brandesec*, *Penbouet*, *Cadeuc*, *Quémelin*. A côté de cinq ou six noms de terre bretons, il y a une centaine de noms français. Parmi les noms d'hommes : *Caradeuc*, *Morgan*, *Morvan*, *Ruello*, *Ruellan*.

LANVALAY : charte du XIII^e s. (*Anc. Év.* VI, p. 160-162) : don d'Olivier de *Quoequen* : hortus *Judicaelis Landec* — à *Rencia* (la *Rance*) usque ad vineam *Orhant* que vinee fuit *Giquel Landec* — vineam filii *Costart* et vineam *Osannee* — *Radulfi Bigot* et fil. *Herberti* — vineam *Gaufredi filii Berini* — vineam *Marchant* et vineam *Aceline* — plateam *Hugonis Flandrine* et hortum *Milon* — vineam *Galonis* — clausum *Hurel* — territorio de *Malo Concilio* (*Mauconseil*) — *campum* de *Raucher*.

MATIGNON : 1219 (*Anc. Év.*, III, p. 54) : en *Saint-Galery* de *Matignon* : terre des *Gastez* — Guill. *Le Effant*.

Dans le cadastre : *Fontaine-Gourien*, *Trait-Caradeuc*, *Gouret*, le *Pont-Ideu*.

PLEHEREL : 1090 (*Anc. Év.* IV, 276) : villam *Mensuallem* — 1229 (*ibid.*, III, p. 64) : loco qui vocatur *Lepeus Hebel* : *ibid.*, p. 235 terra que vocatur *La Sauxrée* — 1243 (p. 100) in quarteria *Peisini*, le *Quartier au Poisson*, comme le prouve la charte de 1254 (p. 121) : in quarterio *Poisson* — 1261 (p. 139), *Papeboeuf* fait un don à *La Hasaie* en *Pléhérel*.

A remarquer au cadastre : *Port-Mieux* (*Maioc*), *ville-Madeuc*, *Ville-Morhan*.

PLÉMY (*Plémic*), 1182 (*Anc. Év.*, VI, p. 138) : *Le Verger*. Cadastre : *Bran-golo*, *Drény*, *Brango*; champs *Gouëlebo*, *Avaleuc*.

PLESSALA : milieu du XI^e siècle (*Anc. Év.*, IV, p. 389 : *ecclesiam* de *Sala*) : *Haimo patria Brito* (à remarquer) *filium Gingomari* cognomento *Bloci*, soldat, donne de ses bien en *Solus Gallus* (*Sougeal*); sa femme est *Rotrudis*, son fils *Ricardus*; ses frères *Guranton*, *Hingan*, *Gingomar* (francisé : *Jungomarch*), *Mein*, *Dudoman*, *Pontin*. Le français évidemment est domi-

nant. Parmi les signataires, il y a bon nombre de gens à noms bretons, mais à côté, les signatures de : *Richardi Pouloni*, *Normanni Potini*, *Hervei Forestarii*, *Ansgerii vicarii*, *Thebaldi filii Bernerii*; *Giraldi filii Frothlandi*; *Burchardi bastardi*, *Haimonis Crassi*.

QUINTENIC (*Quintenit*) : au milieu du XIII^e s. (*Anc. Ev.*, III, p. 126-127) : Testament de Gaufr. de *Soreia*. Signataires : *Pietin*; Gaufr. *Legrant*; Gaufr. *Galteri*, *Jordan*, *Rolland*, *Thomas Huet*, *Guill. Garecol*, *Petr. Forestarius*, *Bouel Botin*, *Gauf. Le Conrecier*.

Le cadastre est très français : à signaler cependant : *Quengueux*, *La Noé-Mené*. En revanche *Gallon* dans la *Cour-Gallon* montre une évolution française très ancienne : *Gallon* = *Wallon*.

SAINT-ALBAN : 1281 (*Anc. Ev.*, IV, p. 320), *Petrus Rosselei*, *Johannes Giraudi*, filii *Sibille*, filii *Oliverii Fabri*, vendent *villa Deriana* — charte de 1182 (*ibid.*, VI, p. 138) : *Le Fogerac* pour *Le Fogerai*, car c'est *Le Temple-Fougeray* aujourd'hui.

Cadastre : les villages sont français ; parmi les terres à relever : le *Penfret*, *Ville-Tual*, *Vill-Marqué*, *Le Gouelo*, *Cario*.

Saint Guillaume, évêque de Saint-Brieuc, né en 1184 à Plénée en Pleurtuit avait en tout cas, ses parents à Saint-Alban. Il descendait à l'*Hotelleria Abraham* ; son frère s'appelaient *Olivier Pichon* ou *Pinchon* et sa mère *Jeanne Fortin*, (Albert le Grand, p. 336 et suiv.).

SAINT-CAST : 1225 (*Anc. Ev.*, IV, p. 316) : terra *Baillivia* (La Baillie) — 1249 (*ibid.*, III, p. 1249) : Hoissia donne ses biens en Saint-Cast. : villa *Vressel* (*Bressel* ?), villa *Robelin*, villa *Cocher*, boscus *Renaut*.

Le cadastre est français : à remarquer cependant *Pinguen* (*Penguen*) ; parmi les champs : clos du *Meleu*, *Tertre Riden*, tertre *Quimereux*, Le *Bois-bras* ; clos des *Goff*. — *Veaurieu*,

SAINT-SULIAC (*S. Suliaw.*) : 1243 *Anc. Ev.*, III, p. 98), *Gonter de Villa Monialium* (*Ville-ès-Nonains*) donne une terre près *La Marele* ; 1284 (p. 169-170) : on dit déjà *Saint-Selia* ce qui amènera la graphie Saint-Suliac, par analogie avec les vrais

noms en -ac prononcés -a ; c'est une preuve que le français est déjà la langue de cette paroisse. La charte est française : la *Ville-Madouc* par devant la *Ville-ès-Nonains* comme l'on vet à *Chastelnef de la Noe*.

1295 (p. 187), vigne de la *Huresce* ; la *Ville-Anger* ; la vigne *Thomas Champion*.

SÉVIGNAC : 1272 (*Anc. Ev.*, III, p. 269) ; *Lamoinerie* ; 1278 (p. 282), *Laboere* ; 1273 (p. 274) ; *Lapenmerie*.

Cadastre : villa *Kergueneuf*, *Penbroc* (*Pen-broch* ?), ville *Pereuc*, *Limoellan* (*Lismoellan*), *Karaboué*, *Troduen*, *Couedan*, *Quineuc*, *Broondincuff*, *Pengave* (1272 *Pengavre*, tête de chèvre), *Pengly*. Les noms de champs sont français.

En somme, on a l'impression que le breton a dû, en général, s'éteindre dans cette zone mixte à peu près à la même époque qu'aux environs de Saint-Malo et Dol, quoique l'empreinte bretonne y soit fortement marquée dans un certain nombre de localités, moins fortement peut-être que dans la zone correspondante du Morbihan.

En combinant l'étude des chartes et du cadastre, je trace cette ligne de démarcation entre la zone mixte romano-bretonne et la zone bretonnante pure : je la fais partir de Saint-Nazaire, passer par le territoire de *Saint-André-des-Eaux*, *La Chapelle-du-Marais*, *Nivillac*, entre *Limerzel* et *Caden*, entre *Questembert* et *Malansac* (*Questembert* étant en zone bretonne), par les terres de *Pluherlin*, *Molac*, *Saint-Cuyomard*, *Sérent*, *Lizio*, *Saint-Servant*, *Guégon*, *Lantillac*, *Pleugriffet*, *Roban*, *Saint-Samson*, *Saint-Barnabé*, *La Prénessaye*, *La Motte*, *Uzel*, l'*Hermitage*, *Saint-Brandan*, *Plaine-Haute*, *Saint-Donan*, *Plerneuf*, *Tremuson*, *Tréméloir*, puis passer entre *Trégomeur* et *Pordic* et aboutit à la mer, un peu à l'est de *Binic*.

L'étude des emprunts continentaux, en breton, d'un bout à l'autre du territoire bretonnant nous révèle un certain nombre de mots significatifs, témoignant clairement de l'existence du roman partout dans la péninsule et confirme ce que les noms de lieux suffiraient d'ailleurs à démontrer.

Il y a eu influence réciproque des deux langues. C'est ainsi que, grâce au breton, dans des mots qui sont en réalité français, le *ca-* initial et parfois le *ga-* initial a été conservé. Il y a

bon nombre de mots de ce genre dans le vocabulaire et il serait peu logique de les attribuer à une influence normande. On retrouve le même phénomène, un peu partout dans les noms de lieux et de terre : à Sérent : *le Castellier* (de Laigue, *Noblesse*, II, p. 775, en 1427); à Saint-Méloir : *Le Catelais*; à La Boussac : *La Caunelais*; *Caunes* (Caulnes) paroisse des Côtes-du-Nord, est à citer ici. A Saint-Hervé : *Le Campel*; à Bourg-des-Comptes : *Le Calmel*; à Sixt : *La Cantelle*; à Saint-Dolay : *Caumont*; à La-Chapelle-du-Lou : *Catillons*; à Landujan : *La Canterie*; à Iffendic : *Les Calmiaux*; à Loudéac : *La Canterie*, *La Cantepie*; à Saint-Etienne-du-Gué de l'Isle : *Le Campion*; à Plélan-le-Grand : *Le Catenet*; à Paimpont : *La Caunée*; à Montauban : *Campenolle*, *Campenes*; à Bains : *clos de la Caminais*, *Les Casseriaux*; Lillemer : *La Cavaldière*; Plerguer : *clos du Casseret?* (*Licatel* = *Lis-castell*); à Hirel : *Les Camins*; à Saint-Coulomb : *La Catellerie*; à Saint-Malon : *Les Catelais*; à Bagger-Pican, le *Quatelin*; à Vivier-sur-Mer : *Les Catellières*; à Mont-Dol : *Le Capitel*; Tinteniac : *Le Clos Camin*; à Pipriac : le *Cadelai*.

Il y a un nom de lieu qui revient dans un grand nombre de communes de la zone romano-bretonne : c'est *Ca*, les *Cas*, le grand *Ca* (écrit *Ca*, *cat*, *cas*)¹. En dehors de cette zone, je l'ai rencontré sous la forme *cha* à Trans (zone française d'Ille-et-Vilaine) : *Le Cha-lès-Devant*. Je n'en connais pas le sens. Il y a aussi d'assez nombreux *Callouet*²; or, à Combourg, le mot a la forme *Challouet*.

Tels sont les principaux résultats de cette étude, hérissée de difficultés de toute sorte, extrêmement ardue, mais d'un intérêt capital, touchant au fondement même de l'histoire de la péninsule armoricaine. Une publication ultérieure, quand les matériaux si complexes à mettre en œuvre seront entièrement réunis, les précisera, et, je n'en doute pas, ne fera que les confirmer.

1. Grand-Fougeray : *sous le Ca*, le *Cas* du Haut. Merdrignac : le grand *Cat* — Plessala : les *Cats*, le *Cas* du Sou — Bains : les *Cas* — Pipriac : *réage du Ca*, *Les Cas* — Brain-sur-Vilaine : *Le Ca* du Renial — Méillac : le *Ca* — Pluduno : le *Cat*.

Le *Cas rouge* très fréquent doit s'écrire probablement *Carouge* = *Quadrivium*.

2. A Saint-Domineuc, La Boussac, Maure-de-Bretagne etc.

ERRATA

Page 11,	ligne 18,	au lieu de :	<i>l'évêché,</i>	lire :	<i>l'abbaye.</i>
— 13,	— 9,	—	<i>porus</i>	—	<i>portus.</i>
— 15,	— 27,	—	<i>Irvoins,</i>	—	<i>Irvoius.</i>
— 16,	— 9,	—	<i>bono</i>	—	<i>bosco.</i>
— 18,	— 10,	—	<i>francs</i>	—	<i>français.</i>
— 21,	— 7,	—	<i>Judiahel,</i>	—	<i>Judicabel.</i>
— 29,	— 6,	—	<i>Ricie</i>	—	<i>Rincie.</i>